Bulletin municipal de Notre Dame de l'Isle – N°29 **juin 2023**

	Page 4 & 5 **Programme des estivales**		**Page 10** **Finances de la commune**

Monsieur le Maire s'adresse à vous

Chers amis Isloises et Islois,

Les beaux jours arrivent et, avec le printemps, le temps de la renaissance avec un nouveau cycle de jours heureux de vie en extérieur se profile et selon le dicton « En mai fait ce qu'il te plait » ou presque !...

Est-ce que cela fait démodé de dire que les bonnes manières font partie du savoir-vivre en société ? Ces mots semblent parfois désuets alors qu'ils contribuent uniquement aux relations harmonieuses entre les individus. Pour exemple : passer la tondeuse à l'heure des repas, ou bien encore de « partager » le dernier tube de l'été est certainement à proscrire afin d'entretenir de bonnes relations de voisinage!

Afin de permettre à chacun d'entre nous de bien profiter de ces belles journées, nous avons pensé rappeler quelques règles évidentes de savoir bien vivre dans notre commune permettant à chacun de faire attention à autrui !

Elles ne sont en rien contraignantes. Elles permettent, si elles sont respectées, une meilleure qualité de vie pour tous.

Malheureusement, le bruit est aujourd'hui la principale nuisance évoquée par les français. Première cause de surdité, le bruit est engendré d'abord par l'homme et les animaux domestiques. Lutter contre le bruit est d'abord un problème de santé publique.

Solutionner toutes les incivilités ou les problèmes de voisinage est un défi, mais essayer ensemble de les atténuer, pour que chacun vive dans un cadre agréable et dans le respect des autres est possible.

C'est le souhait de l'équipe municipale d'y croire et de tout mettre en œuvre, avec les citoyens, afin d'y répondre le mieux possible.

Vous l'avez bien compris, il y a des moments dédiés pour les animations et celles-ci doivent être organisées et partagées. C'est ce que nous allons vous proposer avec l'organisation d'une période festive appelée « Les Estivales de l'Isle » qui comprendront notamment le Salon du livre, la foire à tout mais aussi les « Terrasses Ephémères ».

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture du *Catenay* et espère avoir l'occasion de vous rencontrer lors des diverses manifestations à venir. A toutes et à tous, un bel été et de bonnes vacances en restant à votre service

Votre Maire
Thibaut BEAUTÉ

Au sommaire de ce numéro :

Le mot du maire	*p. 2*
Actualités de la commune	*p. 3*
Les estivales de NDI	*p. 4 & 5*
Extraits des réunions des conseils municipaux	*p. 6 & 7* *p. 8 & 9*
Le budget municipal	*p 10 & 11,* *p. 12 & 13*
Les islois sont à l'honneur	*p. 14*
Ça s'est passé à Notre Dame	*p. 15*
Informations utiles	*p. 16*

Actualités de la commune

Un nouveau chantier collaboratif…

En octobre 2020, les travaux de restauration des murs de l'église avaient commencé par la façade est grâce à une grosse mobilisation des Islois et Isloises… Leur piochage des joints fut suivi par la réfection des enduits extérieurs que l'entreprise Quesnet initia en respectant les directives de M. Wasylyszyn, ingénieur du patrimoine des Bâtiments de France.

Le mois dernier c'est à la façade nord que se sont attaqués quelques courageux islois… Un weekend de travail est prévu et les professionnels pourront à leur tour œuvrer pour achever les extérieurs de l'église.

Un rappel pour votre information

Pour vous tenir au courant des nouvelles qui vous concernent, en plus de ce *Catenay* et de l'envoi d'une lettre mensuelle, un « outil » très simple est mis à votre disposition gratuitement par la commune :

le…« PanneauPocket »

Avec celui-ci, vous serez informés en temps réel, par une notification sur votre smartphone, de l'actualité de la commune et alertés en cas de risques majeurs. Cette solution, gratuite, sans récolte d'aucune de vos données personnelles et sans publicité, permettra d'établir un lien privilégié entre vous et l'équipe municipale.

Pour en profiter, Il vous suffira de rechercher « PanneauPocket » dans votre « store » (PlayStore, AppStore ou AppGallery), et d'en lancer le téléchargement et l'installation.

A l'école, des écrivains…

Pour la troisième fois, les élèves de l'école des Ecureuils de Pressagny-L'Orgueilleux ont été très heureux de participer au projet d'écriture d'un album, projet proposé par l'AISLC et qui s'est déroulé sur cinq matinées.

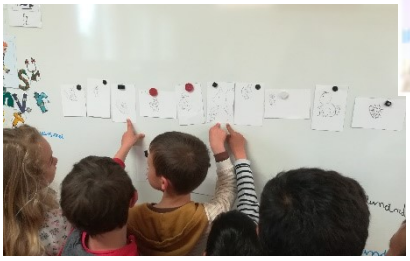

Séverine Dalla, auteure, a apporté tout son savoir-faire afin de faire participer tous les enfants, de la petite section au CP, à la création de l'album « une journée à l'école de la politesse ».

Les élèves de Notre-Dame de l'Isle, du CP au CM2, ont également mené un projet d'écriture, conduit par Séverine Dalla et leurs maîtresses.

Pendant près d'un mois, ils se sont mobilisés pour produire le récit illustré du tour du monde de deux enfants, désireux de découvrir la culture des autres.

Pour savoir quelles rencontres les élèves ont faites dans leur tour du monde et partager l'aventure de l'album des plus petits, rendez-vous au salon du livre du 25 juin prochain (de 10h à 18h).

Car les projets des deux écoles seront, chacun, concrétisés par un « vrai livre » imprimé, qui sera proposé aux lecteurs.

NOTRE-DAME DE L'ISLE

Les Estivales de l'Isle

13 JUIN AU 4 JUILLET 2023

ANIMATIONS EN PLEIN AIR

CONCERTS - SALON - EXPOSITION

RESTAURATION ET BUVETTE

en Bord de Seine

13, 27 JUIN & 4 JUILLET Les Terrasses Ephémères : apéros musicaux et chantants
18 JUIN Foire à tout • **21 JUIN** Fête de la musique : concerts "Live"
23 JUIN Ciné concert béninois • **25 JUIN** Notre-Dame de Lire : 5e Salon du livre
2 JUILLET La Rétro Seine : exposition de véhicules de collection

MARDI 13 JUIN
1re Terrasse Ephémère

Les Terrasses Ephémères
MARDI DE 19H À 22H

Les Estivales de l'Isle vous proposent leurs Terrasses Ephémères : des apéros musicaux et chantants. Sur 3 mardis soirs, venez profiter d'un moment hors du temps, à la douceur d'une soirée d'été.

19h00 - 22h00

Sylvie MÉHEUST, accordéoniste et chanteuse animera bénévolement cette soirée au son de son accordéon.

ENTRÉE LIBRE, boissons et planches apéritives en vente sur place. PLANCHES APÉRO LIMITÉES.

DIMANCHE 18 JUIN
Foire à tout

Cette année la Foire à tout de Notre-Dame de l'Isle se déplace sur les bords de la Seine.
Les emplacements seront exclusivement sur réservation* à effectuer avant le 3 juin 2023.

6h00 Ouverture au public

Arrivée des exposants sur le site des berges de la Seine, rue Henri Delavigne.

Tarifs et réservation

Tarif particulier : **3€ le mètre linéaire**
Tarif professionnel : **10€ le mètre linéaire**

Lors de la réservation, merci de préciser vos noms, prénoms, nombre de mètres linéaires souhaités, votre adresse mail et votre numéro de téléphone.

A réception, une confirmation d'inscription vous sera adressée en retour.

Toute arrivée sans inscription préalable ne sera pas acceptée.

Tout au long de la journée

Restauration assurée par 3 Food Trucks : pizza, crêpes salées/ sucrées et cuisine antillaise.

Buvette animée par le Comité des Fêtes.

18h00 Départ des exposants

CONTACT : Comité des Fêtes de Notre-Dame de l'Isle
comitedesfetes.ndi@gmail.com
06 62 70 79 39 ou 06 15 64 59 00
CDF.NDI27

MERCREDI 21 JUIN
Fête de la musique

19h00 - 22h30

Ce sont **2 concerts "live" pop-rock et rock-folk** qui vous attendent avec les groupes **The Touch** et **River Trips.** Une programmation formidable et un cadre champêtre pour une Fête de la musique haute en couleurs !

ENTRÉE LIBRE, boissons et planches apéritives en vente sur place. PLANCHES APÉRO LIMITÉES.

VENDREDI 23 JUIN
Ciné concert béninois

En ouverture du salon du livre, grande soirée avec Jean ODOUTAN et Philippe CHARLIER, organisée par l'AISLC. Venez assister à cette soirée 2 en 1 !

19h00 - 22h00

Nous commencerons avec la **projection d'un film** de Jean ODOUTAN **"Le Panthéon de la joie"**, artiste béninois, en sa présence !

Jean ODOUTAN et **Philippe CHARLIER** interviendront ensuite sur le Bénin, lieu du film et berceau de la religion Vaudoue (l'une des spécialités de P. Charlier : médecin légiste, archéo-anthropologue, paléopathologiste et auteur).

La soirée se poursuivra en **musique** avec la possibilité de **déguster une assiette de spécialités béninoises**.

Tarif et réservation

Film, conférence, concert : **ENTRÉE LIBRE et recette au chapeau**.
Dégustation : **10€** l'assiette **sur réservation, avant le 16 juin par mail**.

CONTACT : AISLC
notredamedelire@hotmail.com
https://www.facebook.com/AISLCNDI

DIMANCHE 25 JUIN
Notre-Dame de Lire
5e Salon du livre

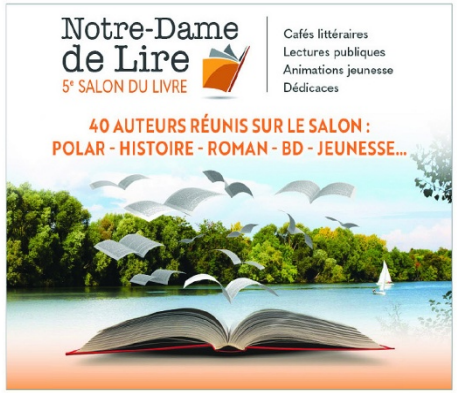

Depuis 2015, le salon Notre-Dame de Lire s'installe sur les bords de Seine pour une journée placée sous le signe de la lecture !

10h00 Ouverture au public

Une quarantaine d'auteurs dont **Pierre BONTE, Romain** et **Miyako SLOCOMBE** et bien d'autres seront présents pour discuter et dédicacer leurs œuvres : **polars, BD, romans, mangas, témoignages...**, il y en aura pour tous les goûts et tous les âges.
Possibilité d'achats en espèces, chèques ou CB.

Tout au long de la journée

Cafés littéraires animé par **Richard GAUTHIER** de France Bleu Normandie et **Laurent BLANCHET**.

Combat médiéval et fantastique (asso. L'Epée d'Aymeric) démonstration et déambulation, exposition sur les **ateliers menés dans les écoles**, présentation de l'**atelier de gravure**, animations avec le **"Cercle du bateau atelier"** de Vernon, discussion avec la **Bibliothèque Sonore** de Vernon, et plein d'autres surprises à venir...

ENTRÉE LIBRE, en vente sur place restauration rapide : buvette et saladerie.

18h00 Fin de la manifestation

CONTACT : AISLC
notredamedelire@hotmail.com
https://www.facebook.com/AISLCNDI

MARDI 27 JUIN
2e Terrasse Ephémère

On continue avec le programme de nos Terrasses Ephémères avec cette deuxième date.
N'hésitez pas à venir en famille ou entre amis.

19h00 - 22h00

DANRO, chanteur et guitariste, vous proposera un panel de chansons pop-rock, variétés françaises et internationales.

ENTRÉE LIBRE, boissons et planches apéritives en vente sur place. PLANCHES APÉRO LIMITÉES.

Retrouvez de plus amples informations sur le compte Facebook de la mairie :
Notre Dame de l'Isle, village normand
et sur son site internet :
http://notre-dame-de-lisle.fr

DIMANCHE 2 JUILLET
La Rétro Seine
Exposition de véhicules anciens

La Rétro Seine Association a le plaisir de vous convier à son premier rassemblement de véhicules de collection de plus de 30 ans. Rejoignez-nous dans l'aventure d'une concentration d'automobiles anciennes, comme nos bords de Seine n'en ont jamais connue.

9h30 Ouverture au public

Foire aux pièces et bourse d'échange, miniatures, démonstrations de rénovation carrosserie/sellerie.

Tout au long de la journée

Quizz sur l'histoire de l'automobile et tombola.

3 Concours : Voiture préférée - 1er Equipage Féminin - Equipage le plus jeune.

12h00 Restauration

Food trucks variés, glacier et buvette sur place.

Concert musique "Live"

16h00 Résultat des concours et remise des prix

Pour l'ambiance de cette journée, jouez avec nous le jeu du Vintage et du Rétro en venant **habillé comme dans les années 1900 à 1970**.
Un lot sera attribué à la **tenue la plus proche** de la tendance de l'époque.

18h00 Fin de la manifestation

Rien n'a été oublié pour que cette journée reste une fête sans temps morts ! **Lâchez-vous, surprenez-nous et surtout faites-vous plaisir...**

CONTACT : L'équipe Rétro Seine
retroseine@gmail.com
C. D. : 06 74 98 85 38
T. L : 06 85 88 16 96
Rétro Seine

MARDI 4 JUILLET
3e Terrasse Ephémère

Les Estivales de l'Isle se termineront par un dernier rendez-vous avec la 3e Terrasse Ephémère, ce sera le moment d'en profiter avant des vacances d'été bien méritées !

19h00 - 22h00

C'est un **Café chantant** qui animera cette soirée. Venez chanter, écouter et participer à ce moment de convivialité. Organisé par les associations **Le Solé Rit** et **La Loure**, ce sera l'occasion de prendre plaisir à partager une dernière soirée tous ensemble.

ENTRÉE LIBRE, boissons et planches apéritives en vente sur place. PLANCHES APÉRO LIMITÉES.

Alors tous à vos agendas, pour pouvoir profiter pleinement des Estivales de l'Isle, petits et grands, en famille ou entre amis !

Retrouvez de plus amples informations sur le compte Facebook de la mairie :
Notre Dame de l'Isle, village normand
et sur son site internet :
http://notre-dame-de-lisle.fr

La mairie de Notre-Dame de l'Isle tient à remercier les partenaires et les associations qui ont permis la réalisation des Estivales de l'Isle 2023 : AISLC, Le Comité des fêtes Notre-Dame de l'Isle, La Rétro Seine, Espace FM, Dubuc vidange, Transports D. Toussaint Transports Chevalier et E. Leclerc Vernon ainsi que tous les volontaires qui ont accompagné ce projet.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay *se sont tenus deux conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, les grandes lignes des décisions de notre assemblée communale. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces comptes rendus complets sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.*

I / Finances et administration générale

1. Protection sociale complémentaire du personnel territorial

M. le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de conclure une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du personnel, sous la forme d'une couverture santé à destination des agents qui en auront exprimé le souhait. Les modalités de participation financière, décidées en conseil le 27/01/2023 sont les suivantes :

- du 01/03/2023 au 31/12/2025 : 15 euros de participation mensuelle de l'employeur pour la mutuelle santé, quelle que soit la composition familiale et le traitement de l'agent.
- du 01/01/2026 au 31/12/2028 : (Obligation par la loi de minimum 15€ mensuels quel que soit le traitement de l'agent et son temps de travail) : 15€ de participation mensuelle. Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Il a donc été décidé de verser la participation financière de la commune aux agents titulaires et stagiaires, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents non titulaires, qui adhèreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du cdg27. Les agents retraités sont également éligibles au bénéfice de la mutuelle.

Au vu des résultats de la mise en concurrence de cette convention, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adhérer à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet santé dont l'attributaire est la Mutame et Plus, à partir du 1er janvier 2023, (date de fin le 31 décembre 2028). Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2029. […] Le détail des taux de remboursements de la mutuelle, ainsi que les montants des cotisations, sont disponibles dans le PV du Conseil du 3 mars 2023consultable en mairie. (03/03/2023)

2. Demande de subvention au titre des fonds de concours 2023 apportés par SNA

M. le Maire précise que l'équipement de la salle des fêtes est à revoir, y compris les ventilo-convecteurs. Il convient donc de créer un groupe de travail pour réfléchir à ces aménagements. Les premières évaluations évoquent une enveloppe de 50 à 100.000 euros. En réalité, l'opération n'est pas encore chiffrée car l'enlèvement des poteaux de la salle des fêtes ne l'est pas non plus : le bureau d'étude doit rendre prochainement son estimation.

Dans cette attente, il convient tout de même solliciter le fonds de concours de SNA : une subvention, limitée à 6000 euros, pourrait ainsi venir limiter les coûts si elle était attribuée à la commune. De fait, rappelons que la commune touche les fonds de concours tous les ans et que divers travaux ont pu être financés grâce à cela : mairie, cheminement piéton, aire de jeux, …

M. le Maire présente donc le dispositif mis en place par Seine Normandie Agglomération pour l'attribution de fonds de concours 2023. Dans ce cadre, le conseil municipal propose de présenter, dans un premier temps, le projet de rénovation thermique et sanitaire de la cantine de l'école des Hirondelles dont le coût prévisionnel est estimé à : 97.000,00 euros HT. Le projet de rénovation thermique et sanitaire de la cantine de l'école des Hirondelles est détaillé ci-après :

Montant HT des travaux	Ressources	Montant	% arrondi
97.000,00 €	**Fonds de concours SNA**	6.000,00 €	6,2 %
	Subvention D.E.T.R.	38.800,00 €	40%
	Subvention Départementale	38.800,00 €	40 %
	Autofinancement : Fonds propress	13.400,00 €	13,8 %
97.000,00 €	**TOTAUX H.T.**	**97.000,00 €**	**100 %**

M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.(03/03/2023)

3. Service Civique pour lieux de vie et de savoir

Le Service Civique, créé par la loi du 10 mars 2010, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Les jeunes en service civique accomplissent une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisent la cohésion nationale et la mixité sociale.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires. Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à sa protection sociale. Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

M. le Maire explique que la commune pourrait recourir aux services d'un tel emploi en Service Civique. Celui-ci pourrait se porter sur le futur lieu de vie et de savoir à la chapelle, notamment sous forme d'animations culturelles dédiées à nos aînés. Un groupe de travail et une fiche de poste sont à prévoir dans cette éventualité.

Compte tenu de ces éléments, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tels que définis par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ;
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ;
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

M. le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (03/03/2023)

4.Approbation du Compte de gestion 2022

M. Thierry LEPRÉ présente et explique au conseil municipal le bilan synthétique du compte de gestion 2022 fourni par le Trésorier des Andelys.

Après avoir vu le rapport dressé par le Trésorier du SGC des Andelys, […] et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par le Trésorier du SGC des Andelys, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Adoption du compte administratif 2022

Après avoir entendu le rapport de M. Thibaut BEAUTÉ, […] ce dernier s'est retiré pour laisser la présidence à M. Thierry LEPRÉ, Maire-adjoint, pour le vote du compte administratif 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement) : 109 497,55 €
- Résultats antérieurs reportés : 38 562,03 €
- Résultat à affecter (fonctionnement) : 148 059,58 €
- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : 53 684,27 €
- Solde des reports d'investissement : - 76 667,67 €
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 22 983,40 € […]

et reconnait la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. Affectation du résultat budgétaire 2022

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, […] considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2022 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 125 076,18 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'affecter 22 983,40 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au budget primitif 2023 ;
- de reprendre le solde, soit 125 076,18 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2023 ;
- de reprendre le solde, soit 53 684,27 €, en report d'excédent à la section d'investissement au
- compte 001 (recette) sur l'exercice 2023.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

7. Vote des taux d'imposition directe locale pour 2023

M. le Maire explique que depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019. A compter de 2023, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B*sexies* du CGI.

Il est proposé au conseil municipal, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022, suivant ce tableau :

	2022	2023
Taxe foncière bâtie	36,38%	36,38%
Taxe foncière non bâtie	37,83%	37,83%
Taxe d'habitation	6,13%(2019)	6,13%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les taux de taxes locales pour l'année 2023, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

8. Budget Primitif 2023

M. le Maire informe le conseil qu'un apprenti du lycée horticole sera recruté pour soutenir M. Emmanuel SCANDELLA, adjoint technique en charge des espaces verts, à la rentrée de septembre 2023 et ce, afin de pallier le départ à la retraite de M. Dominique GOUJON.

M. le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2023. Ce document présente une balance générale comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
  - Dépenses 525 906,18 €
  - Recettes 525 906,18 €
- **Section d'investissement :**
  - Dépenses 290 709,67 €
  - Recettes 290 709,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2023.

9. Convention contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec Seine Normandie Agglomération

M. le Maire précise que, depuis 2017, le SDIS ne contrôle plus les bornes incendie, c'est S.N.A qui est en charge de cette prestation car les services techniques de la régie eau disposent des compétences pour procéder aux contrôles techniques. Une convention a été signée dans ce sens en 2017 avec S.N.A et il convient de la renouveler. […]

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec Seine Normandie Agglomération et de procéder à toutes formalités afférentes.

10. Annule et remplace la délibération n°21/2022 - Travaux SIEGE : Rue de Mézières : Convention de participation financière 2022

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. La réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement : 2 743.00 €
- ✓ en section de fonctionnement : 0.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

II / Environnement et Travaux

1. Installation d'une chaudière bois-énergie pour alimenter l'école, la salle des fêtes et la bibliothèque et le logement – Convention de participation financière

M. le Maire rappelle que le fuel nécessaire au fonctionnement des chaudières reste une importante dépense pour ce qui concerne l'école mais qu'elle est désormais maitrisée pour la mairie, suite aux travaux d'amélioration énergétique.

Il explique donc la nécessité de passer au bois-énergie afin de contrôler la dépense. Un nouvel équipement pourra ainsi chauffer l'ensemble du site de l'école, dont les futurs logements. Le silo et la chaudière seront installés sous la bibliothèque.

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif, une vérification de la partie récente de l'école (combles) sera faite. Les combles de la partie ancienne seront isolés au moment de sa transformation en logements.

Dans l'objectif d'obtenir un financement, conformément à la délibération du Conseil municipal du 05/06/2020, une convention financière pourra être passée avec le SIEGE, compétent en matière de production d'énergie renouvelable, une étude technico-économique ayant conclu à la pertinence du projet.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

L'estimation de la participation de la commune aux frais d'installation supportés par le SIEGE s'élève en section d'investissement à 10 000 €HT, ce montant sera ajusté sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite de ce montant. En cas de dépassement, les compléments de participation communale seront examinés par voie d'avenant.

L'inscription de la somme au Budget de l'exercice au compte 20415 est donc votée, à l'unanimité. (03/03/2023)

2. Installation d'une chaudière bois-énergie pour alimenter la mairie – Convention de participation financière

Dans le même esprit, une participation de la commune de 5 000 € HT est inscrite, après vote, à l'unanimité, pour l'installation d'une chaudière bois-énergie pour alimenter la mairie. Comme pour l'école, le montant de la participation communale sera ajusté au coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite du montant inscrit au budget.(03/03/2023)

III / Informations diverses

1. Droit à la formation des élus

M. le Maire rappelle que tout élu peut exercer son droit à la formation auprès des organismes compétents. (03/03/2023)

2. Comice agricole de Vexin-sur-Epte.

Les organisateurs sollicitent une subvention auprès de notre commune pour son organisation annuelle qui se tiendra les 10 et 11 juin 2023 au Château de Cahaignes. Cette demande de subvention sera soumise au conseil municipal lors de la séance dédiée au vote des subventions. (03/03/2023)

3. Repas des aînés :

Il se tiendra le dimanche 26 mars 2023, à la salle des fêtes du Clos Galy. La formule reste habituelle : repas et animation. Le conseil a choisi le menu à partir de l'offre retenue, sélectionnées parmi trois devis de traiteurs sollicités par la mairie. Pour l'animation, c'est la chanteuse Virginie COCHEZ qui a été retenue. Pour le service, quatre jeunes du village nés en 2006 seront sollicités. (03/03/2023)

4. Calendrier

- Le samedi 11 mars 2023 : journée environnement
- Le jeudi 30 mars 2023 à 20h30 : Une présentation du CESE de Seine Normandie Agglomération se tiendra à la salle du Clos Galy. (03/03/2023)

5. Informations diverses

- Les estivales : le plan de communication est programmé et sera relayé par le *Catenay* et les autres supports de communication. (03/03/2023)
- M. Thierry LEPRÉ propose une ouverture d'un compte « facebook » et présente ses avantages. Le conseil fera un point en septembre 2023 pour pérenniser l'utilisation et l'organisation de ce compte pour l'étendre à la mairie. Validation du nom des estivales : « Notre-Dame de l'Isle Village Normand ». (31/03/2023)

6. Point « Parlement des Maires »

Tarification des services publics communautaires

M. le Maire informe le conseil sur la revalorisation des tarifs appliqués par Seine Normandie Agglomération, en raison de l'augmentation des coûts et de l'inflation notamment pour:

- La piscine
- L'équipement sportif
- L'accueil ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)
- La salle de théâtre
- L'enseignement artistique

Concernant les transports scolaires, le coût est de 1470€ par enfant et par an, quel que soit l'âge de l'enfant, soit une augmentation de 19% depuis 2017. 4,8% du coût seulement, est payé par les parents.

Gens du Voyage :

Conformément à la législation, SNA va créer une aire de grand passage pour environ 500 caravanes ; les gens du voyage devront déclarer leurs rassemblements auprès de la Préfecture.

Trois aires correspondant aux trois communautés d'agglomération doivent être créées conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

M. le Maire décrit la nature et l'usage de ces aires d'accueil :

- Aire de grand passage : 50 à 500 caravanes (2 semaines 1 fois/an)
- Aire d'accueil : 20 places toute l'année

Groupement de commandes

De nouveaux groupements de commandes vont être créés par S.N.A dont notamment la maintenance de défibrillateurs, ce qui serait très intéressant pour notre commune. En effet, à ce jour, nous n'avons aucun contrat de maintenance.

Les Finances communales

INTRODUCTION

Avant tout, faisons un rapide retour sur l'année 2022 qui fut marquée principalement par le début de la Guerre en Ukraine et ses répercussions sur les finances et économies mondiales.

Au niveau national, alors que notre économie commençait à se remettre de deux années de Covid, le conflit a accéléré les tensions sur les produits alimentaires et les matières premières. Il faisait exploser les prix de l'énergie et provoquait de grandes difficultés d'approvisionnement dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment. Nous en trouvons des répercussions dans nos sections de fonctionnement et d'investissement (Hausse des énergies et retard de chantier…)

Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent article répond à cette obligation pour notre Commune. Il sera composé d'une présentation du compte administratif 2022et de la présentation du budget 2023validé lors du conseil Municipal du 31 mars 2023.

Le Compte Administratif 2022

Le compte Administratif2022 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisé par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Pour l'année 2022, la commune a dégagé un excédent de 125.076, 18€, en hausse de 107%.

Ce résultat est une photographie à un instant t. Il ne tient pas compte des travaux ou investissements budgétés restants à réaliser que vous retrouvez sur le tableau ci-dessous.

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	320 368	429 866
	Section d'investissement	216 794	111 575
		+	
Report de l'exercice n-1 (2021)	Report en section de Fonctionnement	0	38 562
	Report en section d'Investissement	0	158 903
		=	
	TOTAL (Réalisations+ reports)	537 162	738 906
Restes à réaliser à reporter en N+1 (au Budget 2023)	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	213 768	137 100
	TOTAL des restes à réaliser à reporter au budget 2023	213 768	137 100
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	320 368	468 428
	Section d'investissement	430 562	407 578
	TOTAL cumulé	750 930	876 006

Les Finances communales

Le résultat de la section de fonctionnement dégage un **résultat positif de 109K€** malgré une augmentation contenue de nos coûts d'électricité de + 6,2% et une dérive des coûts de chauffage (fioul) de +58% (+5K€) dont les raisons ne trouvent pas exclusivement réponses dans la hausse du pétrole. Une intervention et un suivi régulier de ce poste ont été engagés dans l'attente de l'installation d'une chaudière à pellets. L'étude lancée en 2020 est toujours suspendue aux subventions et prise en charge par le SIEGE 27.

Malgré tout, nos charges générales (neutralisées des coûts exceptionnels de la rue Clergeot) ont diminué de 1,7%, compensant ainsi l'augmentation des charges de gestion courantes.

Globalement nos dépenses de fonctionnement ont diminué de - 8,3% sur l'exercice

Sur le plan des recettes, si on note une légère augmentation des contributions directes sur l'exercice (+2,2%),cela ne compensepas la baisse moyenne des dotations de l'Etat, de 12% sur les 6 dernières années.

Bonne surprise cependant en 2022, la taxe additionnelle sur les droits de mutation a augmenté de 20K€ soit +118%. Cette hausse est totalement exceptionnelle et sera neutralisée dans nos budgets futurs.

Globalement nos recettes ont progressé de +6,2% sur l'exercice.

La part des investissements réalisée sur 2022 représente 216.794 € soit environ 50% du Budget initial. Deux raisons principales : l'attente des accords de subventions et l'étalement des travaux à moyen terme nécessitant des études préalables.

Cependant voici les travaux exécutés en 2022 :

- Réception de la Rue Clergeot,
- Réception et inauguration des aménagements extérieurs de la Mairie,
- Vidéo surveillance, un nouveau point de surveillance sera installé pour solder le dossier de subventions.
- Réfection de la toiture du logement et Restaurant « l'Envie ».
- La quasi-totalité des Recettes (subventions) relatives aux investissements réalisés ont été encaissées début 2023.

La dette

Sur l'exercice, le remboursement du capital des emprunts en cours a représenté 24.776,37 € pour un montant total de la dette de 322.919,12 €, Soit 8,3% des fonds propres de la commune.

Le montant des intérêts payé est de 3.094,90€ soit 0,72% des recettes annuelles.

Données complémentaires

Population Totale (Source Insee) : 659 hab.

La commune emploie 4 agents titulaires (à temps partiel)

Dépenses réelles de fonctionnement**/Habitant**	652,30€
Produits des Impositions Directes **/Habitant**	381,86€
Encours de la dette **/Habitant**	490,01€
Dépenses de personnel/dépenses fonctionnement	29,65%

BUDGET PRIMITIF pour l'année 2023

Comme chaque année depuis 2014, nous vous présentons ici le budget voté lors du conseil municipal du 31mars 2023

Pour rappel, le budget est structuré en deux parties : une section Fonctionnement et une section Investissement.

Chacune de ces sections, décrites dans les pages suivantes, doit être présentée à l'équilibre (Recettes = Dépenses)

Les Finances communales

Section Fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre commune de financer les opérations courantes.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

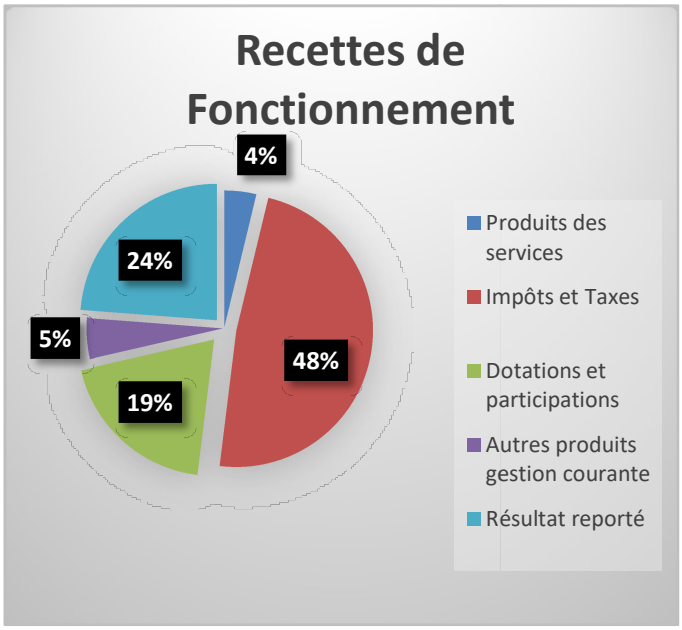

Recettes de fonctionnement

Produits des services	19.817,00
Impôts et Taxes	253.405,00
Dotations et participations	102.285,00
Autres produits gestion courante	25.323,00
Résultat reporté	125.076,18
Total :	525.906,18

Les ressources fiscales sont les principales sources de financement de la commune 48%.

Pour 2023*, **nous maintenons le niveau des taxes communales**. Elles sont au même niveau **depuis 2017**.

Nos recettes Réelles sont de 400.830€. Nous ajustons nos recettes avec une partie des excédents des années antérieures(Réserves).

La part d'**autofinancement** pour le budget 2022 est de **24%**

Dépenses de fonctionnement

Charges générales	255.048,61
Charges de personnel	83.935,00
Autres charges de gestions	162.693,00
Charges financières	2.825,57
Opération d'ordre (Amortissements)	21.405,00
Total :	525.906,18

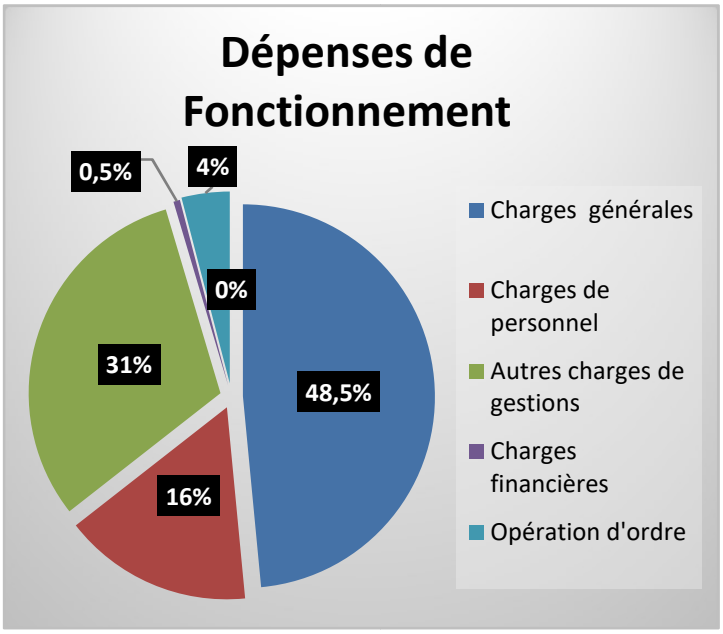

Le poste qui évoluera le plus sur 2023 est « charges générales » : 48,5% des dépenses, dont l'entretien des matériels et bâtiments publics.

Pour les autres postes, pas de variation attendue sur l'exercice. La gestion courante est équilibrée et suivie.

Le budget de fonctionnement a été élaboré en tenant compte d'un taux d'inflation de 7% et d'une augmentation des combustibles de 12% .

Légère augmentation des indices et charges salariales.

(*)La fiscalité :

Concernant la fiscalité, en 2023 les taux d'imposition pour les taxes d'habitation (résidences secondaires uniquement), foncières sur le bâti et non bâti sont maintenus selon :

Taxe d'habitation (TH): 6,13 %

Taxe sur le foncier bâti (TFB): 36,38% **Taxe sur le foncier non bâti (TFNB): 37,83%**

Les Finances communales

Section Investissement

Généralités

Le budget d'investissement projette les opérations à venir permettant d'accroître et d'entretenir le patrimoine communal. Cette section reprend des projets de la commune à court, moyen et long terme.

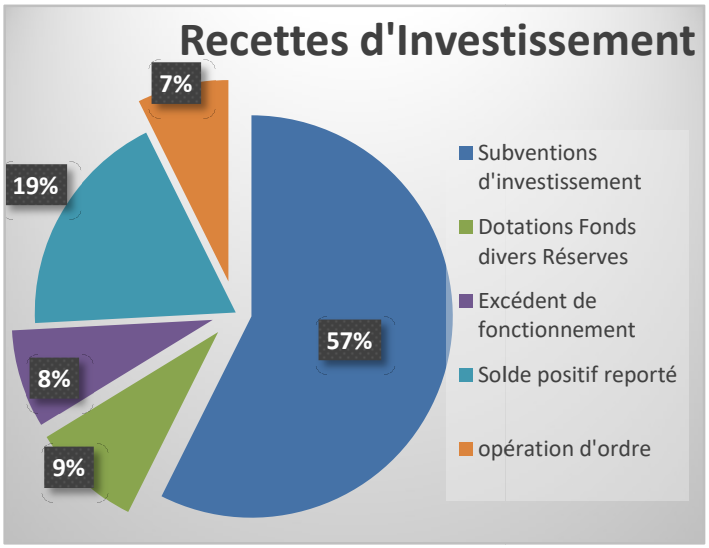

Recettes d'Investissement

Subventions d'investissement	166.837,00
Emprunt et dettes	0,00
Dotations Fonds divers Réserves	25.800 ,00
Excédent de fonctionnement	22.983,40
Solde positif reporté	53.684,27
Opé. d'ordre (Amortissements)	21.405,00
Total :	**290.709,67**

Les recettes d'investissements progressent parle report des subventions obtenues sur des travaux en cours et non soldés pour 137.100€.

La part d'autofinancement sur le Budget d'investissement est de 21.405€.

Dépenses d'investissement

Immobilisations Incorporelles	41.391,63
Subventions Équipement versées	27.965,94
Immobilisations corporelles	194 .419,73
Remboursement d'emprunt	24.932,37
Dépenses Imprévues	2.000,00
Solde d'exécution négatif reporté	0
Total :	290.709,67

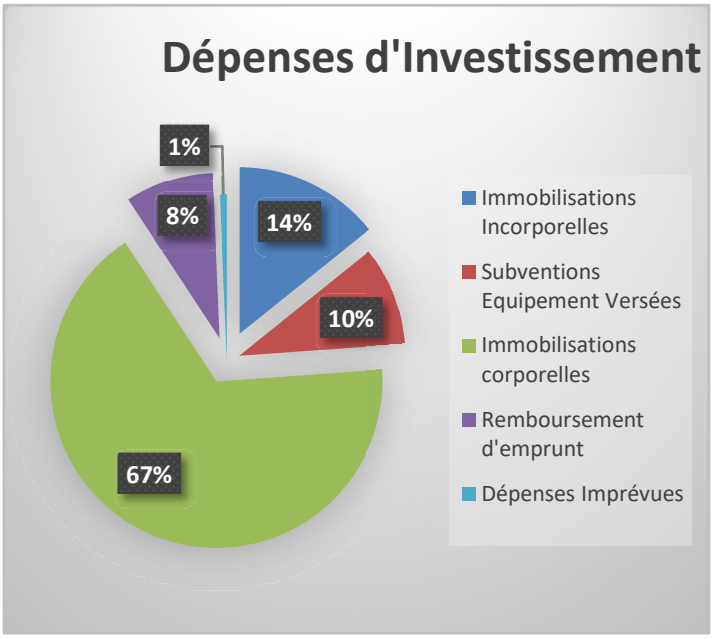

Les principales dépenses concernent la seconde tranche des travaux de l'église (façade, éclairage et chauffage), la fin de la vidéo surveillance, la cuisine de l'école et salle des fêtes, le cimetière et la création d'un tiers lieu à la Chapelle de Pressagny-le-Val. Pour ces derniers chantiers les financements et subventions ne sont encore ni validés, ni acquis.

Nous avons également budgété des études pour la sécurisation de la route d'Hennezis. Elles seront réalisées cette année.

Informations Complémentaires :

La charge de remboursement des emprunts est couverte à 92% par l'encaissement de loyers sur les biens immobiliers de la commune.

L'évolution des dépenses et leurs financements vous seront détaillés au fil des parutions du *Catenay*.

Thierry LEPRE
Maire-Adjoint aux finances

Les islois sont à l'honneur

Nouveau départ pour Dominique Goujon

Ce n'est pas sans une certaine émotion, que conseillers et agents municipaux, anciens et nouveaux, se sont retrouvés en mairie le 21 mars 2023 autour de Thibaut Beauté et d'Alain Jegado pour rendre hommage au travail accompli et accompagner le départ en retraite de Dominique Goujon.

Souhaitons-lui le meilleur pour sa nouvelle vie, après de nombreuses années au service de la commune.

Un islois champion de Karaté

Un grand bravo à Gabriel LEFEBVRE-FILLEAU, récemment sacré champion de Normandie de Karaté,

catégorie cadets de moins de 63 kg. Compte tenu de sa taille, son coach (vice-champion du monde) l'a invité à combattre en junior (17-18 ans), pari a réussi car il a aussi décroché la médaille de champion de Normandie junior...

Souhaitons-lui le meilleur pour la suite de sa jeune carrière sportive.

Respectons le voisinage

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est autorisé par arrêté préfectoral.

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires de chiens qui laissent leur animal seul aboyant toute la journée sont passibles, en cas de plainte du voisinage, d'une amende de **68 € si celle-ci est payée dans les 45 jours ou, à défaut, de 180 €**,selon l'article R136-5 du Code de la santé publique.

Sur l'album de Théresia…

La déchèterie est passée à l'heure d'été

Avec les beaux jours les horaires de votre point de collecte changent…

La déchèterie de Tourny vous accueille désormais :
Les lundis, et vendredis de 14h à 17h45
Les mardis, mercredis et samedis
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
Fermée les jeudis

Plus d'informations sur :https://www.sygom.fr

Ça s'est passé à Notre-Dame de l'Isle

Repas des anciens

C'est dans une ambiance conviviale sous le signe de la chanson que se sont réunis, le dimanche 26 mars 2023, une cinquantaine des séniors de la commune.

Autour d'un délicieux repas concocté par le traiteur « L'Affaire de Famille », les convives servis, comme il est de coutume par une équipe de jeunes islois dynamiques, ont poursuivi la journée jusque tard dans l'après-midi.

Cette année, l'animation a de nouveau été confiée à Virginie Cochez, que nous retrouverons bientôt pour un autre concert, avec un programme aussi qualitatif que varié !

Soirée ukrainienne

Le 15 avril dernier, l'AISLC et l'Association *Cinénum* se sont installées dans la salle du Clos Galy à l'occasion d'une soirée caritative au profit de l'Association *Vernon Ternopil* qui propose un certain nombre d'actions en faveur de l'Ukraine.

Dès le début d'après-midi, 5 « cuisinières » Ukrainiennes sont venues prêter main forte à quelques volontaires des associations pour concocter un délicieux repas « maison ». Au menu : Bortsch, Poulet à la Kiev et gâteaux (au fromage et au miel).

Le soir venu, ce sont quelques quatre-vingt convives qui se sont retrouvés dans la salle des fêtes où ils ont assisté à la projection de deux épisodes de la série « Serviteur de peuple » avec Vladimir Zelenski, suivi du repas et d'une animation musicale assurée par des musiciens ukrainiens.

Le bénéfice de la soirée s'élève à 1000 €, intégralement reversés à l'Association *Vernon Ternopil.*

Présentation du C.E.S.E. de S.N.A.

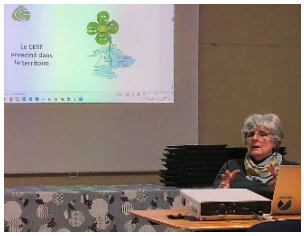

Comme cela vous l'avait été annoncé, M. Hervé Herry, président, et Mme Catherine Picard, présidente déléguée, nous ont fait l'honneur de venir nous présenter, le 30 mars dernier, les diverses actions du Conseil Économique, Social et Environnemental de SNA. Le CESE est une instance consultative qui organise un partenariat entre les forces vives du territoire : élus, grands acteurs des milieux socioprofessionnels et associatifs, personnalités qualifiées, citoyens volontaires. Le rôle du CESE est d'élaborer des avis et propositions pour les élus du Conseil communautaire à propos de toute question relative au bien commun ou à l'avenir du territoire.

Concert d'été à Notre-Dame

La vingtième édition du festival « Musique de chambre en Normandie »se tiendra du jeudi 24 août au dimanche 3 septembre 2023.

Une trentaine de musiciens du monde entier mais aussi un chanteur et un comédien se réuniront cette année autour de la thématique du « Voyage dans l'Espace ».

Dans le cadre de ce festival, un concert sera donné en l'église de Notre-Dame de l'Isle le **mercredi 30 août 2023 à 20h**.

Le programme, intitulé« Albert Einstein invite », en sera le suivant :

- Wolfgang Amadeus Mozart, *Quatuor à cordes n°14 en sol majeur « Le Printemps »*, K.387
- Franz Schubert, *Trio pour piano et cordes n°2 en mi bémol majeur, op.100*,

avec :

- Tim de Vries,
  Joseph Puglia,
  et Laura Riverol Mitchel, violon,
- Issey Nadaud, alto,
- Michel Strauss,
  et Jiaxun Yao, violoncelle,
- Jean-Claude VandenEynden, piano

Informations utiles

MAIRIE

27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE
Tél. : 02.32.52.60.90
✉mairie@notre-dame-de-lisle.fr
Horaires d'ouverture :
Mercredi : 10 h 30 – 12 h
Vendredi : 17 h 30 – 20 h
En matinée sur rendez-vous

ECOLES

École - Notre-Dame de l'Isle
12, rue du Clos Galy,
27940 Notre-Dame-de-l'Isle
Tél. : 02.32.52.28.22.

Ecole -Pressagny-l'Orgueilleux
11 rue aux Huards
27510 Pressagny-l'Orgueilleux
Tél. : 02.32.21.67.10

BIBLIOTHEQUE

MUNICIPALE
1 rue Mauger
27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE
Horaires d'ouverture:
Mercredi : 10h30 – 12h ,
16h30 – 18h30
Vendredi : 16h45 – 19h
✉biblio@ notre-dame-de-lisle.fr

Seine Normandie Agglomération
12 rue de la Mare à Jouy
27120 DOUAINS
Tél. : 02 32 53 50 03
Horaires d'ouverture :
Tous les jours sauf le samedi :
8h30-12h00 ; 13h30-17h30

Conseil départemental de l'Eure
Boulevard Georges Chauvin,
27000 EVREUX
Tél. : 02.32.31.50.50.
Fax : 02.32.33.68.00.
www.eure-en-ligne.fr/cg27
Président : Alexandre Rassaert

SERVICES DE L'ETAT

Préfecture de l'Eure :
Boulevard Georges-Chauvin
27022 *Evreux*
Tél. : 02.32.78.27.27.
Sous-préfecture des Andelys
10, rue de la Sous-préfecture
27705 Les Andelys

DECHETTERIE (SYGOM)

à TOURNY :
Rue Chesnay
Tél. : 02.32.53 50 03.
Horaires d'ouverture
Lundi, vendredi de 14h à 17h45
Mardi, mercredi et samedi
de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
Plus d'informations sur :
https://www.sygom.fr/

Assistantes maternelles

Mme Hélène Boucher
5 rue d'Hennezis –
(Pressagny le Val)
27940 Notre-Dame-de-l'Isle
Tel : 02 32 21 12 26
Mob : 06 84 20 93 44
✉ : hboucher2@orange.fr

ASSOCIATIONS

Comité des fêtes
de Notre Dame de L'Isle
Présidente : Valérie Lepré
✉comitedesfetes.ndi
@gmail.com
www.facebook.com/
CDF.NDI27

Accordéon Club de Normandie
Sylvie Méheust
41, rue de l' Eglise
Mobile : 06.87.78.50.45

A.I.S.L.C (Association Isloise
Sports Loisirs Culture)
Présidente : Pascale Billard
23, route de Vernon
Tél. : 02.32.52.03 78

Club sportif et d'éducation
canine de Notre-Dame de L'Isle
Clos Bonvalet, chemin de la
Ceriseraie.
Tél. : 02.35.34.77.68.
Mobile : 06.85.26.95.53.

Amicale Canine de Pressagny
rue des Prés
Tél. : 06.20.13.86.68

Association cultuelle orthodoxe
de Vernon et sa région,
10 rue du Moulin,
Pressagny le Val

INDUSTRIE

Aco Produits Polymères SA
Tél. :02.32.51.30.55.

COMMERCE &ARTISANS

Restaurant « L'ENVIE »
1 rue de l'Eglise
Tél. : 02.32.52.1466
✉resto.lenvie@gmail.com

AC Couverture Zinguerie
3, rue Henri Delavigne
Mobile : 06.47.39.22.59

Touron Julie
Conseillère indépendante en
immobilier (I.A.D).
Tél. : 07.76.85.97.14
✉julie.touron@iadfrance.fr

Cellier Laurence
La Fée Hirondelle
Accessoire de mode faits main
Mobile : 06.24.45.92.07
✉ laurence@lafeehirondelle.fr

Di GiulianEric - maçonnerie
19, rue d'Hennezis.
Tel : 02.32.52.27.61

Lorailler Bernard - Plaquiste
10, rue de la Ceriseraie
Mobile : 06.14.80.70.94

Méheust Reynald
Terrassement Assainissement
41, rue de l' Eglise
Mobile : 06.82.45.95.94

Pertoldi Karine
Graphiste freelance
18, rue de Mézières
Tél. : 02.32.53.20.22
Mobile : 06.16.81.34.73.

SkaziakEric, Parcs et jardins
9, rue Emile Breton
Tél. : 02.32.52.63.09
Mobile : 06.10.19.31.91.

M. Jégado :Chauffage,
Electricité, Plomberie
15, rue des Andelys
Tel. : 02 32 53 75 25
✉: contact@sarl-jegado.fr
www.jegado-chauffage-
vernon.fr/

M. Touron Jérémy
Motoculture de plaisance
6 rue Léopold Joly
Mobile : 06.49.17.94.91
✉tjmotoculture27@gmail.com

Lesur Olivier & Cindy
Apiculteurs récoltants
Mobile : 06.43.90.73.98
✉aleuredumiel@gmail.com

GITES RURAUX

L'Orée du Val
Gite de France n° 1151
48 rue Georges Mauger
Mobile : 06 32 34 28 89

SANTE / BIEN ÊTRE

Infirmières D.E.
Sylvie Goulay
Tél.: 06 09 88 93 90
&Sandrine Letellier
Tél.: 06 26 58 51 24
Cabinet : 81, Grande rue,
27940 PORT-MORT.

Manucure & Pédicure
VD Harmony
21, rue Henri Delavigne
Mobile : 07.75.26.82.61

SERVICES D'URGENCE

Pompiers : 18
Samu : 15
SOS Médecins 02.32.33.32.32
Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00
Généralistes de garde : 116 117
Gendarmerie : 17
↳Les Andelys : 02.32.54.03.17.
Eau (S.N.A) : 0800 877 915
EDF : 0810 33 3027

SOS Essaim d'abeilles
Doré Daniel Apiculteur
49 bis, rue de l'église
Tél. : 02.32.52.04.44
Mobile : 06.42.86.28.12.

Essaim de guêpes RGF Pro 27
59 ruede l'epinay
27700 Hennezis
Mobile : 06.66.03.00.39
✉rgfpro.27@gmail.com

MENTIONS LEGALES

Périodique communal de
Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)
Directeur de Publication :
Thibaut Beauté
Pdt du comité de rédaction :
Christophe Lacaille
Maquette : Alain Favresse
Karine Pertoldi
Christophe Lacaille
Tirage ~ 340 exemplaires
En papier recyclé
Imprimeur: Impact communication
27110Crosville la vieille.